



NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Contexte de la consultation

La démarche est conduite par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) à l'issue d'une présentation à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) par voie électronique du 14.01 au 19.01.2021 à 12 h qui a donné un avis favorable à ce projet d'arrêté.

Elle se fait en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement et porte sur :

- le projet d'arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté du 25 mai 2020 relatif aux conditions spécifiques d'ouverture et de clôture de la chasse - Campagne 2020-2021 (prolongation pour la chasse du faisan jusqu'au 28.02.2021)

Date et lieu de la consultation

Le projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 19 janvier au 8 février 2021 inclus sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le public a disposé d'un **délai de 21 jours** pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté.

A l'issue de cette période de consultation, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.

En conséquence, le projet d'arrêté préfectoral est maintenu en l'état.

Evreux, le 9 février 2021